

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres présents : 14

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

29/05/2026

Date d'affichage

29/05/2026

Objet de la délibération n° 54-2026

Finances locales – Règlement budgétaire et financier – Mise à jour suite au renouvellement du mandat municipal

Présents

A. SECULA, C. LAVENAN, L. GALINIER, S. FAUCON, R. MONTAGNON, S. SEGHER, D. FOLTRAN, S. JEANNE-BROU, N. LAMBERT, G. VERDU, K. PAPON, C. BRESSON PAVAILLER et C. DOMEZIL

Absents excusés

S. MASSON, M. MELOU, V. DROUIN, L. MERIEN, F. BOYER, E. ENJALBERT, A. DOUGNAC, C. BOUSQUET, M. CAREL, T. CAYUELA, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO

Pouvoirs

S. MASSON à A. SECULA	E. ENJALBERT à D. FOLTRAN
M. MELOU à C. LAVENAN	A. DOUGNAC à L. GALINIER
V. DROUIN à S. FAUCON	C. BOUSQUET à S. SEGHER
L. MERIEN à G. VERDU	C. CLERGEAU à C. BRESSON PAVAILLER
	M.J. SCHIFANO à C. DOMEZIL

Monsieur Renaud MONTAGNON a été nommé secrétaire

Délibération n° 06

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Verfeil par délibération en date du 6 septembre 2022, a mis en place à compter du 1^{er} janvier 2023 la nomenclature M57. Et que par délibération en date du 28 novembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement budgétaire et financier (RBF). Ce règlement fixe les règles de gestion applicable à la Commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Le RBF est adopté par l'Assemblée délibérante et sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions règlementaires et législatives par voie d'avenant. Il doit être approuvé au moment du renouvellement des assemblées.

Ce RBF s'articule autour des points suivants :

- Le cadre juridique du budget
- L'exécution budgétaire
- Les régies
- La gestion pluriannuelle
- L'actif et le passif
- Le contrôle des comptes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune de Verfeil à compter de l'exercice 2026 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- PRECISE que ce règlement pourra évoluer selon les besoins et la réglementation en vigueur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à le communiquer au Comptable de la Commune ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

